



DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
1.7.1975		1.7.1975

1. Dénomination de la fonction Technicien électromécanicien/technicienne-électromécanicienne	Code fonction 1.03.007
--	---------------------------

2. But de la fonction

Assurer le fonctionnement, l'entretien, le dépannage, la surveillance et le montage d'installations et d'appareils électromécaniques. Diriger éventuellement une équipe restreinte de collaborateurs.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- l'étude, la recherche et le développement d'installations et d'appareillages électromécaniques et dans certains cas, leur exécution;
- l'établissement de projets, de plans (mensurations, calculs simples) en relation avec l'activité;
- la préparation de devis descriptifs, en vue de la mise en soumission des travaux à effectuer;
- l'inspection des installations afin de vérifier leur conformité avec spécification et normes en vigueur;
- l'établissement de programmes de travail (par ex. contrat d'entretien) sur la base des directives et règlements en vigueur;
- la tenue d'un stock et dans certains cas, sa gestion;
- l'étude et la fabrication de prototypes et d'appareillages ou de composants propres au secteur d'activité;
- la participation active à des entretiens avec les services publics et privés;
- la recherche bibliographique et l'examen de documents techniques utilisés dans la sphère d'activité;
- la surveillance des travaux en cours;
- la direction éventuelle d'une équipe restreinte de collaborateurs;
- l'exécution d'autres tâches à la demande des supérieurs hiérarchiques.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	H	C	G	B	G	Cl. max. 13
Points	30	9	36	8	41	Total 124